sous le sol à trois points d'intersection et de commande du réseau téléphonique ; elles ont détruit dix-sept cents lignes, soit la moitié du réseau.

La quatrième bombe a fait explosion près de l'enceinte de la vieille cité, dans le voisinage de la porte de Jaffa.

Trois Arabes ont été tués et une douzaine d'autres blessés.

Suivant des témoins oculaires, les malfaiteurs, au nombre de deux, auraient revêtu des vêtements féminins musulmans pour passer plus facilement inaperçus. Ils ont réussi à prendre la fuite.

On pense qu'il s'agit d'une nouvelle manifestation d'extrémistes juifs pour protester contre le «Livre blanc». Parmi les morts figure un caporal de police arrabe et, parmi les blessés, un contable britannique.

D'autre part, une automobile militaire montée par quatre soldats britanniques et trois policiers juifs est tombée dans une embuscade préparée par une bande armée près de Tulkarem. Tous les occupants ont été tués.

Les rebelles se sont enfuis avec les armes et les munitions dérobées aux victimes. Ils ont été repérés et attaqués par des avions militaires.

DANS L'ARMÉE

(Ph. France-Presse.)

LE GÉNÉRAL GIRAUD
qui vient d'entrer au Conseil supérieur de la guerre

La Chambre a poursuivi la discussion du projet de loi sur les droits d'auteur

Paris, 2 juin. — La Chambre a poursuivi, vendredi matin, la discussion du projet de loi sur le droit d'auteur et le contrat d'édition.

M. Joseph Masse. — Nous sommes dix seulement en séance. Quelle hypocrisie de la part de nos collègues qui, hier, trouvaient le débat passionnant.

(On sait que la Chambre a décidé jeudi la continuation de ce débat de préférence à celui qui était prévu et avait trait à la réforme électorale).

L'orateur déplore que le rapporteur n'ait pas fait une assez grande place aux créateurs de modèles artistiques ou industriels. L'industrie artistique a été frappée. Si le modèle coûte cher, on n'en crée point. Et on est dès lors amené au plagiat sordide qui appauvrit l'art.

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des articles.

Parlant sur l'article 1er, M. René Thorp donne un avis favorable au projet au nom de la commission de la législation civile et criminelle.

M. Lapie combat l'article 1er, qui ne délimite pas suffisamment le droit moral de l'auteur. Les articles 1 à 8 sont adoptés.

A l'article 9, M. Lapie demande si l'interprète d'une œuvre au phonographe, au cinéma ou à la radio, peut revendiquer un droit sensiblement égal au droit d'auteur. Les articles 9 à 19 sont adoptés.

A l'article 20 (du droit d'auteur après la mort de l'auteur), M. Martin, rapporteur de la commission du commerce, demande le renvoi du débat, pour permettre à cette commission de donner son avis sur l'art. 20 et les suivants. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h. 55.

Elle est reprise à 15 h. 35, sous la présidence de M. Albert Paulin, vice-président.

On adopte sans débat le projet de loi portant ratification du décret du 24 mai 1938 tendant à assurer aux travailleurs le «domaine-retraite» ainsi que divers autres projets.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le droit d'auteur.

M. François Martin, au nom de la commission du commerce, apporte l'adhésion de cette commission aux grandes lignes du projet. Il fait des réserves pour la création d'un tribunal de droit d'auteur.

M. Drouot soutient un amendement tendant à rédiger l'article 20 de manière à faire exercer en cas de mort de l'auteur son droit moral par une personne désignée par lui ou, à défaut de désignation, par les ayants-cause, à titre universel, de l'auteur. Cet amendement est adopté à mains levées.

A l'article 21 un amendement de M. Dommange tendant à supprimer le paragraphe qui donne au ministre de l'éducation nationale la jouissance du droit pécuniaire des auteurs défunts depuis plus de 50 ans est repoussé.

L'article 21 est adopté.

La suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 18 h. 25.

Séance mardi matin 10 h.

CE QUE SERA LE CARNET DE SANTÉ

Le «Journal officiel» publie l'arrêté suivant du ministre de la Santé publique, portant création du carnet de santé:

Article 1er. — Il est institué, sous le nom de «carnet de santé» du ministère de la Santé publique, un livret sur lequel pourront être inscrits tous les renseignements d'ordre médical relatifs à la santé de l'individu.

Article 2. — Les titulaires ou parents du titulaire du dit carnet sont invités à le présenter à leur médecin traitant chaque fois qu'ils recourent à ses services et à lui demander de bien vouloir le remplir.

Article 3. — Le carnet de santé constitue un document strictement personnel dont nul ne peut exiger la communication.

Article 4. — Les municipalités sont invitées à délivrer un carnet de santé aux parents de chaque enfant, dès la naissance de celui-ci, ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande.

Article 5. — Les établissements hospitaliers et les organismes d'hygiène, publics et privés, subventionnés à titre facultatif par le ministère de la Santé publique, sont invités à utiliser le dit carnet de santé et à en remettre un exemplaire à toute personne qui fréquente leurs services et qui en serait dépourvue.

Article 6. — Les carnets de santé ainsi distribués devront être conformes au modèle officiel adopté par le ministre de la Santé publique.

La situation internationale

M. Molotov a remis la réponse soviétique aux ambassadeurs de France et d'Angleterre

Moscou, 2 juin. — Sir Williams Seeds et M. Naggiar, se sont rendus, à 17 h., au Kremlin pour recevoir, croit-on, la réponse de M. Molotov aux dernières propositions anglo-françaises.

On ne possède aucune indication officielle sur cette réponse. Il semble cependant que le gouvernement soviétique insiste pour que l'Angleterre et la France garantissent les trois Etats qui se trouvent à la frontière nord-ouest de l'U.R.S.S., c'est-à-dire l'Esthonie, la Lettonie et la Finlande — la Lituanie n'ayant pas de frontière commune avec l'U.R.S.S. ne paraît pas être comprise dans la demande soviétique — au cas où ces trois Etats ne seraient pas de force à défendre leur neutralité contre un agresseur éventuel.

C'est sur ce point, semble-t-il, que les divergences de vues subsistent entre l'Angleterre et l'U.R.S. On croit, en effet, à Moscou, que le gouvernement de Londres serait prêt à accorder sa garantie à tous les Etats qui lui en feraient la demande, alors que si l'on comprend bien la pensée soviétique, les dirigeants de l'U.R.S.S. désireraient que la garantie britannique s'appliquât, même si les Etats intéressés ne la demandaient pas, au cas où ceux-ci seraient soumis à une pression extérieure, à laquelle ils ne croiraient pas qu'il leur fût possible de résister. Les milieux responsables soviétiques n'ont jamais dissimulé, en effet, les doutes qu'ils éprouvaient quant à la volonté des classes dirigeantes des puissances en question de maintenir la neutralité de leurs pays respectifs, et l'on se rappelle qu'il y a quelque temps l'U.R.S.S. avertissait la Lettonie et l'Esthonie que si, d'aventure, elles aliénaient au profit de l'Allemagne une part de leur souveraineté, la Russie en tirerait les conséquences.

Le chancelier Hitler déclare que les frontières germano-yougoslaves sont fixées pour toujours

Berlin, 2 juin. — Au banquet offert jeudi soir, par le chancelier Hitler, au prince régent Paul de Yougoslavie, des toasts ont été échangés.

«Je vous salue, a dit le chancelier, au nom du peuple allemand, car celui-ci est animé de sentiments de cordiale amitié pour le roi Pierre et pour votre patrie et le peuple yougoslave. L'amitié allemande pour le peuple yougoslave n'est pas seulement spontanée. Elle a été renforcée par la guerre mondiale ; le soldat allemand a appris alors à estimer son adversaire si vaillant.»

Le Führer a déclaré qu'à la suite de l'Anschluss, les deux pays avaient des frontières communes fixées pour toujours.

Il a terminé en affirmant que la paix était son but et que l'accord des deux nations pouvait la garantir, car l'œuvre du Reich en ce sens, est réellement constructive.

Le prince Paul a répondu que le peuple yougoslave avait pu apprécier les hautes qualités du peuple allemand.

Il a précisé : «Les relations entre l'Allemagne et la Yougoslavie et le contact amical entre les deux pays sont fixés définitivement déjà depuis de nombreuses années, grâce à une juste conception des intérêts vitaux des deux peuples voisins.

» Ma visite est aussi une manifestation de la décision du peuple yougoslave de vivre et de collaborer avec le peuple allemand dans une atmosphère de paix et d'amitié.»

Le prince régent de Yougoslavie a été vendredi, témoin du déploiment des forces militaires du IIIe Reich. Après avoir déposé une couronne au monument aux morts, il a assisté à un défilé militaire qui a duré plus de deux heures et comprenait toutes catégories d'armées de l'armée allemande. Deux cents avions ont survolé les troupes.

EN POLOGNE

L'ambassadeur des Soviets a remis ses lettres de créance au président de la République

Varsovie, 2 juin. — M. Nicolas Schjranov, nouvel ambassadeur des Soviets à Varsovie, a remis à midi ses lettres de créance au président de la République polonaise.

Au cours de la cérémonie, il a déclaré:

«La haute mission dont je suis chargé par le présidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S. m'engage à entretenir et à développer les relations de bon voisinage qui ont été renforcées par toute une série d'accords politiques et économiques conclus entre l'U.R.S.S. et la République polonaise.

» La collaboration étroite et fructueuse entre nos deux pays est un élément décisif dans la tâche de la consolidation de la paix générale et répond aux buts de la politique extérieure de l'U.R.S.S. qui tend à entretenir des relations pacifiques et amicales avec tout le monde et, en premier lieu, avec ses voisins.»

Dans sa réponse, le président de la République polonaise a dit notamment:

«J'accueille avec satisfaction votre déclaration, selon laquelle vous aurez toujours pour tâche de maintenir et de développer la collaboration de voisinage bienveillant qui est fondée sur l'état contractuel qui existe entre nos deux Etats. Cela répond entièrement aux intentions du gouvernement polonais, qui apprécie toujours, comme il convient, l'importance du règlement positif et direct de nos relations mutuelles.»

— Un avion de la Royal Air Force s'est écrasé au sol à Camby Corner, près de Hemswell (comté de Lincoln). Ses trois occupants ont été tués.

— Le prince et la princesse de Piémont qui se rendent en Sardaigne se sont embarqués à Naples à bord du «Civia de Palermo».

Informations parlementaires

La réforme électorale

Une proposition du groupe socialiste

Paris, 2 juin. — Le groupe socialiste a décidé de présenter, en ce qui concerne la réforme électorale, une proposition tendant à établir le scrutin uninominal avec représentation proportionnelle intégrale.

Cette proposition se rapproche très sensiblement de celle qui a reçu l'agrément du groupe radical. Au cas où la Commission du suffrage universel repousserait ce texte, le groupe le maintiendrait et en demanderait la discussion immédiate.

La Commission du suffrage universel de la Chambre vote une motion s'opposant à la prorogation du mandat parlementaire par décret-loi

La Commission du suffrage universel de la Chambre a examiné une proposition de résolution de M. Léon Blum et de plusieurs de ses collègues tendant à inviter le gouvernement à ne pas soumettre à la signature du président de la République, un décret de clôture de la session.

Sur une observation de M. Baréty, la commission, estimant que, cette proposition n'était pas de sa compétence a décidé par 11 voix contre 7 de ne pas la rapporter.

Elle a étudié ensuite une proposition de résolution de M. Jacques Duclos et de plusieurs de ses collègues tendant à inviter le gouvernement à ne prendre par décret-loi aucune mesure tendant à proroger le mandat des députés.

Après une discussion à laquelle prirent part MM. Régis, Bonte, Xavier Vallat, Cornavin, Léon Meyer, Crutée, Saint-Martin, Archimbaud, la commission a adopté la proposition par 12 voix contre 11. En voici le texte :

«La Chambre estime que la prorogation de ses pouvoirs ne saurait se justifier que si des circonstances exceptionnelles l'imposaient mais, en aucun cas, elle ne pourra être prononcée par décret-loi».

M. Florimond Bonte a été rapporteur.

Les allocations familiales des travailleurs agricoles et à domicile

La commission d'assurance et de prévoyance sociales a examiné le rapport de M. Vardelle, sur les projes et propositions concernant les allocations familiales agricoles est adopté, en cette matière, les principes de caisse unique et d'égalité de taux.

Elle a adopté les conclusions des rapports sur les propositions invitant le gouvernement à prendre, avant la clôture de la session, un décret-loi instituant la retraite des vieux travailleurs et tendant à faire bénéficier des allocations familiales les travailleurs à domicile.

Des équipes de travailleurs espagnols seront-elles mises à la disposition des communes ?

La commission d'administration générale de la Chambre a adopté plusieurs rapports relatifs au reclassement des différentes catégories de fonctionnaires et à la révalorisation de leurs traitements; aux dérogations au décret concernant la voirie rurale, à la mise à la disposition des communes d'équipes de travailleurs espagnols pour la construction de routes.

La situation des réservistes disponibles rappelés sous les drapeaux

Paris, 2 juin. — La commission chargée par le groupe parlementaire radical-socialiste de s'entretenir avec le président du Conseil de la situation des réservistes disponibles de la classe 1935 a appelé l'attention de M. Daladier sur les points suivants :

1) Nécessité de fixer les intéressés et le pays sur la durée probable de la période à effectuer ;

2) Augmentation des permissions en nombre et en durée et gratuité de voyage;

3) Octroi d'allocations militaires dans un très large esprit et à un taux uniforme pour les disponibles des campagnes et des villes et se rapprochant de l'indemnité de chômage ;

4) Mesures de bienveillance à prendre en faveur des surséitaires rappelés et des hommes mariés.

Le président du Conseil a promis de faire connaître ses décisions prochainement, de donner satisfaction au groupe radical-socialiste, sur certaines de ses demandes et de reconsidérer les autres.

D'autre part, dans une lettre qu'ils ont adressée au président du Conseil, les membres du groupe démocrate populaire demandent que la situation des réservistes mobilisés soit améliorée dans le sens de l'équipement, du ravitaillement et de la nourriture.

La lettre demande qu'on dise aux réservistes rappelés quelle sera la durée probable de leur séjour sous les drapeaux, qu'on leur accorde la franchise militaire, la gratuité des transports routiers et ferroviaires et l'accélération des formalités administratives en ce qui concerne le relèvement des allocations militaires.

Pour le remplacement par des chômeurs des réservistes rappelés sous les drapeaux

Dans une lettre adressée au président du Conseil, M. Jean Gapiand, député de la Loire, suggère de remplacer, au moins en partie, les réservistes rappelés sous les drapeaux par des chômeurs. Cette utilisation présenterait, selon lui, un double avantage moral et matériel.

Des délais de libération pour le paiement des loyers arriérés

La commission de la législation civile et criminelle de la Chambre a adopté, sur le rapport de M. Guerreu, la proposition reto[illegible] du Sénat tendant à accorder aux locataires des délais de libération pour le paiement des loyers arriérés.

En vertu des nouvelles dispositio[illegible] le juge pourra accorder des délais aux locataires pour se libérer des loyers arriérés, lorsqu'après révision du prix du bail, le nouveau loyer excède de 50 % du loyer ancien.

La commission a examiné ensuite deux propositions de loi tendant à modifier les lois de 1926 et de 1927 sur les loyers. Elle a décidé : 1° Que les prorogations de jouissance qui devaient prendre fin au 1er juillet 1939 seraient maintenues jusqu'au 1er juillet 1940 ; 2° La suspension jusqu'au 1er juillet 1940 [illegible] majoration de dix pour cent prévue à partir du 1er juillet 1939.

D'autre part, la commission a [illegible] une proposition visant les locaux d'habitation ou à usage professionnel non protégés par la législation spéciale sur les loyers. Elle a décidé : 1° L'interdiction de toute majoration de loyer à partir du 30 juin 1939 jusqu'au 1er juillet 1943 ; 2° La fixation et la répartition des charges locatives ; 3° L'obligation pour le propriétaire de motiver le congé.

La candidature de M. André Marty à la Commission de l'armée est jugée indésirable par les députés du centre et de la droite

Paris, 2 juin. — D'après les bruits répandus dans les couloirs de la Chambre, la nomination des grandes commissions permanentes, qui doit avoir lieu officiellement en séance publique, la semaine prochaine, risquerait d'être retardée par suite d'une opposition formulée par des députés du centre et de la droite à la désignation de M. André Marty, député communiste, à la commission de l'armée.

Le groupe communiste serait disposé, [illegible] ailleurs, à riposter en faisant appel[illegible] à la ratification en séance publique des propositions des groupes pour toutes les grandes commissions permanentes.

Le naufrage du «Thétis»

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Quatre rescapés

A 8 h. 51, dix-neuf heures après la plongée du «Thétis», deux survivants réussirent à sortir du submersible à l'aide des appareils respiratoires Davis.

Ils furent recueillis. On les vit bientôt arriver à bord du «Brasen», chancelants, n'ayant plus figure humaine. C'était le capitaine Oram qui dirigeait les essais, mais n'appartenait pas à l'équipage du sous-marin, et le lieutenant Woods. Bien qu'officiers, ils avaient quitté les premiers le sous-marin afin de participer aux opérations de sauvetage.

Ils purent affirmer que tous leurs camarades étaient en vie et munis, chacun, de leur appareil de sauvetage.

Deux heures plus tard, deux autres marins du «Thétis» étaient recueillis de la même manière : le chef mécanicien Arnold et M. Shaw, l'un des dirigeants de la Camel Laird Compagny.

Les travaux de sauvetage

Rien n'est plus éloigné apparemment d'une tragédie que la scène qui s'offre aux yeux lorsqu'on arrive sur les lieux.

Sur une mer calme et sous un soleil aveuglant, une vingtaine de navires : destroyers aux coques grises, remorqueurs trapus, trainant des pontons massifs sur lesquels s'élèvent des appareils de renflouement, forment un cercle dont le centre est représenté par une masse noire entourée d'écume.

Sans cesse des canots à rame font la navette entre ce point central et les navires sauveteurs. Il est difficile de saisir exactement le sens des manœuvres auxquelles se livrent ces derniers.

Jusqu'ici, les «chameaux» de renflouement ne sont pas encore entrés en action et la prochaine tentative doit être le découpage de la coque au chalumeau oxhydrique lorsque la mer sera à son niveau le plus bas et découvrira une bonne partie de la poupe.

De plusieurs pontons et remorqueurs, où des équipes se relaient sans cesse autour des pompes à air, les scaphandriers plongent à tour de rôle.

Il se confirme qu'un certain nombre d'épaves couvrent à cet endroit le fond de la mer et il paraît de plus en plus vraisemblable que c'est la rencontre d'une de ces épaves qui est à l'origine de l'accident.

Au mât du destroyer «Brazen» qui, le premier, repéra le sous-marin, flotte le signal enjoignant aux navigateurs de ne pas approcher du lieu où se poursuivent les travaux de sauvetage.

L'arrière est submergé par suite d'un fort courant..

Peu avant 17 h., l'Amirauté a publié le communiqué suivant :

«Aux dernières nouvelles, c'est-à-dire à 16 h. 50, aucun nouveau membre de l'équipage du sous-marin n'a été remonté à la surface depuis les sauvetages de Stoker Arnold et de Shaw.

«Ces deux derniers ont déclaré que le reste de l'équipage se préparait alors à se servir des appareils de sauvetage Davis. On ne voit pas clairement à l'heure actuelle ce qui a pu empêcher d'autres sauvetages d'être opérés grâce à ce procédé.

«Des tentatives ont été faites pour percer une cavité à l'arrière du sous-marin, mais elles ont dû être abandonnées jusqu'à ce que la marée baisse vers 18 h. A la suite du fort courant qui prévaut actuellement, le sous-marin s'est incliné et l'arrière est submergé».

Le parents des naufragés passent par des alternatives d'espoir et d'angoisse

Londres, 2 juin. — La foule des parents et amis des occupants du «Thétis» est toujours aussi nombreuse aux chantiers «Cammell Laird», à Birkenhead, où elle attend des nouvelles.

Au premier rang sont les femmes, les mères et les sœurs des marins et ouvriers emprisonnés dans le sous-marin; elles ont déjà veillé la nuit dernière jusqu'à 3 heures du matin. Bien des gens considéraient alors le navire comme perdu corps et biens, et l'activité fiévreuse qui se poursuivait dans l'obscurité, sur les chantiers et à bord des navires, ajoutait à l'angoisse générale.

Depuis le moment où la proue émergeant des eaux fut repérée, et surtout après les quatre premiers sauvetages — dont la nouvelle a été accueillie par de nombreuses femmes avec des larmes de joie — l'espoir succéda à l'inquiétude.

La cessation des sorties au moyen des appareils Davis, a fait renaître l'anxiété et plus d'un regard soucieux se tourne vers les horloges.

Les nouvelles sont extrêmement rares et très brèves.

C'est à 1 h. 30 du matin samedi, que la provision d'air sera épuisée dans le sous-marin et chacun fait maintenant des vœux ardents pour le succès de la tentative de renouvellement de l'aération qui va être faite.

A 18 h. 30, une vedette a quitté l'appontement de la Compagnie Cammell Laird ayant à bord une équipe d'ouvriers spécialistes munis de chalumeaux oxhydriques. Son départ a été salué par des souhaits de réussite.

A terre, l'héroïne du jour est la femme du commandant du sous-marin, Mrs H.-G. Bolus qui, au milieu de l'affolement de la nuit dernière, n'a cessé de consoler et de réconforter les autres femmes en pleurs, conservant un visage calme et affirmant sa certitude du sauvetage final.

L'espoir de sauver tout l'équipage diminue

Cependant que l'on est toujours à Londres sans nouvelles précises des dernières opérations de sauvetage du «Thétis», on fait remarquer dans les milieux d'experts qu'il n'est pas possible de refouler de l'air frais à l'intérieur du sous-marin sans prévoir en même temps une seconde ouverture pour l'évacuation de l'air vicié.

A 22 h., on déclare à l'amirauté que la poupe du «Thétis» n'a pas reparu à la surface comme on l'escomptait, lorsque la marée a commencé à baisser à 18 h. On ajoute que des tentatives sont actuellement faites pour soulever la partie arrière du bâtiment, mais que l'espoir que l'on avait de pouvoir sauver tous les membres de l'équipage se trouve diminué.

A la lueur des projecteurs...

Tous les bâtiments de guerre qui stationnent à proximité du «Thétis» ont reçu l'ordre de tenir leurs projecteurs allumés et de les diriger sur le submersible afin de faciliter les opérations de sauvetage et de repérer immédiatement les membres de l'équipage qui pourraient arriver à la surface grâce à l'appareil «Davis».

On croit savoir que la partie avant du sous-marin est envahie par les eaux et qu'aucun des membres de l'équipage ne s'y trouve. On suggère que l'accident a dû se produire alors que l'on procédait à des exercices de lancement de torpilles par les tubes placés à l'avant du submersible.

A la nuit tombée et sous la lueur des projecteurs, les opérations de sauvetage se poursuivent avec une activité de plus en plus fiévreuse à mesure que s'approche l'heure où l'on prévoit que les membres de l'équipage du sous-marin n'auront plus d'air respirable.

Arrivés par avion de Scapa-Flow, des scaphandriers spécialisés de l'Amirauté sont immédiatement embarqués sur le contre-torpilleur «Matabele» qui les conduit à toute vitesse sur le lieu de la catastrophe.

Deux membres de l'équipage seraient morts en tentant de sortir du sous-marin

Peu avant minuit, l'Amirauté a publié le communiqué suivant:

«Quatre seulement des membres de l'équipage du «Thétis» ont pu être sauvés. Ils ont été recueillis par le contre-torpilleur «Brazen» et sont toujours en vie. Selon des rapports encore non confirmés, deux autres membres de l'équipage ont succombé alors qu'ils tentaient de sortir du sous-marin.»

Plus d'espoir !...

A minuit 10, on annonçait aux Chantiers de Birkenhead que l'on n'avait plus d'espoir de sauver l'équipage du «Thetis».

Une messe sera célébrée le 11 juin sur la tour Eiffel

Pour commémorer le cinquantenaire de la Tour Eiffel, les syndicats chrétiens de la métallurgie et du bâtiment ont pensé qu'il y avait lieu d'honorer d'une façon toute particulière les travailleurs qui ont collaboré à la construction de la tour.

A cet effet, une messe solennelle sera célébrée, le dimanche 11 juin, à 10 h., sur la première plateforme de l'édifice, par M. l'abbé Goimard, aumônier conseil de l'Union des Secrétariats sociaux.

La cérémonie, dont la partie musicale sera assurée par un groupe d'artistes du Conservatoire, sera présidée par S. Exc. Mgr Chaptal.

Au conseil national de l'Office interprofessionnel du blé

Paris, 2 juin. — Le Conseil central de l'Office national interprofessionnel du blé s'est réuni jeudi 1er juin. Après avoir procédé à la désignation de ses membres soumis à renouvellement, le Conseil a examiné la situation des coopératives de blé au regard de la taxe d'armement.

Il a émis le vœu que l'exonération soit accordée à tous les organismes vendeurs de blé sans distinction de qualité. L'assemblée a donné son approbation au mesures de résorption déjà réalisées. Elle a porté notamment de 6 à 8 millions de quintaux, le chiffre que pourront atteindre les exportations de blé au cours de la présente campagne.

Enfin, le Conseil central a procédé à un large échange de vues sur les mesures susceptibles d'être prises à partir de la prochaine campagne.

La faillite de Pathé-Cinéma

Bernard Natan est condamné à quatre ans de prison

Paris, 2 juin. — Vendredi la 11e Chambre correctionnelle a prononcé son jugement dans l'affaire Bernard Natan. Celui-ci de son vrai nom Natansel Tannenzaft, a été condamné à quatre ans de prison sans sursis ; Jean-Simon Cerf à trois ans de prison sans sursis ; l'ingénieur grec Alexandre Johannides à deux ans de prison sans sursis, tous trois à 3.000 fr. d'amende et solidairement, ils devront payer cinq millions de dommages-intérêts à valoir sur le montant de l'escroquerie, au syndic de la faillite de Pathé-Cinéma. Jean Dollfus a été acquitté.

QUAND VOTRE CONCURRENT EST CONVAINCU QUE VOUS DÉPENSEZ TROP POUR VOTRE PUBLICITÉ, VOUS ÊTES SUR LE CHEMIN DE LA PROSPÉRITÉ.

LOTERIE NATIONALE

Tirage de la 9me tranche

(2 JUIN 1939)

Le numéro 1.400.625 gagne 5 MILLIONS de francs

Les numéros suivants gagnent chacun UN MILLION

0.041.515 — 0.924.468
1.301.829 — 0.488.666

Les numéros suivants gagnent chacun 500.000 francs :

1.240.710 — 0.510.085
0.562.869 — 1.461.628
0.122.519 — 0.217.859

Les numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs:

0.946.363 — 0.951.571
0.959.412 — 1.001.891
0.618.019 — 1.276.001

Les billets se terminant par :

61.626	gagnent chacun	100.000 francs
38.307	—	100.000 francs
96.099	—	100.000 francs
96.354	—	100.000 francs
62.567	—	100.000 francs
88.230	—	100.000 francs
29.071	—	50.000 francs
76.462	—	50.000 francs
31.969	—	50.000 francs
26.419	—	50.000 francs
88.980	—	50.000 francs
58.359	—	50.000 francs
6.500	—	20.000 francs
8.466	—	20.000 francs
0.222	—	20.000 francs
3.744	—	20.000 francs
2.082	—	20.000 francs
6.734	—	20.000 francs
909	—	10.000 francs
688	—	5.000 francs
023	—	2.000 francs
54	—	220 francs
9	—	110 francs

Le billet gagnant a été vendu par les «Gueules cassées» dans la Seine-Inférieure

L'Association des «Gueules Cassées» fait savoir que le billet gagnant le gros lot de la 9e tranche de la Loterie nationale a été vendu par ses soins, en dixièmes, dans la Seine-Inférieure.

BIBLIOGRAPHIE

MUSSOLINI.. QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Dans la collection «Qu'en pensez-vous ?» des Editions du Cerf, André Lidobre publie une plaquette intéressante sur Mussolini, où il trace avec perspicacité le portrait psychologique et moral du dictateur italien. Son chapitre «histoire des variations» du Duce, est très instructive.

LE SANG DES GAULES par A. Mabille de Poncheville

Le sang des Gaules bouillonne dans les veines de Martialis Commius; étudiant à Rome, aimé de la patricienne Allicia, il revient néanmoins rejoindre ceux de sa race en Gaule Belgique et les appeler à reconquérir leur indépendance.

A son passage à Lyon, il assiste à une assemblée des premiers chrétiens, qui le laisse d'autant plus troublé qu'en fait partie Rogata, la sœur de son ami Maturus... Revenu dans son pays, il se prépare à la lutte pour l'indépendance; à Boulogne et à Bavai, il revoit Maturus, venu pour affaires; sa sœur l'accompagne, mais l'idylle ébauchée est interrompue: la vierge chrétienne ne veut pas épouser un païen.

Ils se retrouvent à Lyon quelques années plus tard et Martialis, chef des Nerviens, assiste à la persécution sans pouvoir sauver Rogata et Maturus; l'admirable histoire des martyrs de Lyon revit dans cette dernière partie de l'œuvre, qui se termine par un chant d'espérance.

L'atmosphère du livre rappelle l'époque troublée où nous vivons. On peut le comparer au «Quo Vadis» de Sienkiewicz ou au «Sanguis Martyrum» de Sanuis Bertrand qui, eux aussi, ont su évoquer magistralement l'épopée des premiers martyrs...

(P. Lethielleux, éditeur, 15 francs).

LE CŒUR A SES CHANSONS

M. Victor Lecouffe a réuni dans ces poèmes ses tendresses, ses pleurs, ses espérances, ses haines. Il écrit avec le respect du «vieux protocole», ayant le goût de la simplicité. «fût-elle un peu routine». Et c'est ce qui fait le charme du recueil.

(Edit. J. Logier, Béthune).

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 2 juin 1939.

Marché clos.

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	9.40	9.40	9.70	9.78
Janv. 1940	8.01	7.98	7.89	7.87
Février	—.—	—.—	7.85	7.83
Mars	7.91	7.92	7.81	7.80
Avril	—.—	—.—	7.78	7.78
Mai	7.88	7.87	7.76	7.76
Juin	—.—	—.—	9.19	9.27
Juillet	7.85	7.85	8.89	8.97
Juillet 1939	8.96	9.05	—.—	—.—
Août	—.—	—.—	8.22	8.22
Septembre	—.—	—.—	8.27	8.27
Octobre	8.28	8.28	8.17	8.17
Novembre	—.—	—.—	8.06	8.06
Décembre	8.06	8.04	7.96	7.93

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique: nulles; aux ports du Golfe: 3.000; aux ports du Pacifique: 1.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne: nulles; France et Continent: 4.000; Japon et Chine: 4.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 176,73; sur Bruxelles 27,51; sec. hors Banque, 0 11/16; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 266; cab. Transf., 46637; sur Bruxelles, 1703.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 390; à terme sur janvier, 196-98; mars, 200-03; mai, inoctié, juillet, 197-98; septembre, 201-03; novembre, 204-06; décembre, inoctié. Ventes: 3.350 tonnes.

Revue du marché de New-York

Voici quelques cours de clôture :

Anaconda, 74 3/8; Canadian Pacific, 4 3/4; Général Electric, 36 5/8; Général Motors, 45 7/8; Radio Corporation, 6 3/8; Standard Oil New-Jersey, 43 1/8; U.S. Steel, 48 1/2.

DERNIÈRE HEURE

Le général Gamelin va se rendre en Angleterre

Londres, 2 juin. — Le général Gamelin est attendu pour mardi prochain à Londres où il passera en revue les troupes qui participeront au «Tattoo», la grande parade militaire qui a lieu tous les ans à Aldershot, la nuit, sous le feu des projecteurs.

Le chef d'état-major général de la défense nationale visitera, mercredi, l'Académie militaire de Sandhurst, où il assistera à la parade annuelle des «Gentlemen Cadets». Il se rendra ensuite à Aldershot.

Le jeudi, le général Gamelin assistera à la cérémonie de la présentation des drapeaux, le «Trooping the colours» sur l'esplanade des Horse Guards, dans Whitehall, et sera l'hôte à déjeûner du gouvernement britannique.

Dans la soirée, il sera reçu par le duc de Gloucester et assistera à un dîner offert en son honneur à la Chambre des Communes par un groupe de parlementaires.

Vendredi, le général Gamelin aura un entretien avec lord Chatfield, ministre pour la coordination de la défense, et avec M. Hore Belisha, ministre de la Guerre. Il quittera Londres dans l'après-midi, après avoir assisté au déjeûner organisé par le vicomte Gort en son honneur.

Les souverains anglais sont invités à se rendre en Belgique cet automne

Londres, 2 juin. — Le roi Léopold de Belgique a invité le roi et la reine d'Angleterre à se rendre en Belgique, cet automne. La date suggérée pour cette visite serait celle du 24 octobre et que les souverains britanniques resteraient en Belgique jusqu'au 28 octobre.

L'invitation officielle a été envoyée au roi et à la reine au Canada.

On prévoit que les souverains britanniques pourraient assister à un bal au palais royal, à un grand banquet à Bruxelles et visiter l'Exposition internationale de l'eau, à Liége.

Il est même possible, dit-on, que le roi George et la reine Elizabeth se rendent directement à Liége par le canal Albert à bord du yacht royal «Enchantress».

Les Garibaldiens de l'Argonne ont ranimé la flamme à l'Arc de Triomphe

Paris, 2 juin. — Vendredi soir, un cortège de membres de la colonie italienne s'est rendu de l'avenue George-V à l'Arc de Triomphe où l'Union des garibaldiens de l'Argonne ranimait la flamme en présence des délégations de toutes les grandes associations d'anciens combattants français.

Le cortège était précédé des drapeaux français et italien et du fanion historique des garibaldiens, derrière lequel ceux-ci défilaient, revêtus de la traditionnelle chemise rouge, précédant à leur tour les Italiens de Paris. Le général Gourgaud et le capitaine Marabini, chef des garibaldiens, la main dans la main, ont ranimé ensemble la flamme.

Après la cérémonie, le capitaine Marabini, dans une déclaration à la presse, a notamment souligné que cette cérémonie ne comporte aucune équivoque car les garibaldiens sont des Italiens patriotes entièrement dévoués à leur pays.

«Mais ils ne peuvent pas, dit-il, renier la fraternité franco-italienne, ni renoncer à leur mission de rapprocher les deux peuples.

«Nous avons voulu manifester ainsi notre fidélité au culte du passé glorieux et commun de la France et de l'Italie et exprimer notre ferme désir d'une amélioration prochaine des rapports franco-italiens.»

Le Pape reçoit les membres de la mission qui le représenteront à Domrémy

Cité du Vatican, 2 juin. — S.S. Pie XII a reçu le cardinal Rodrigue de Villeneuve, légat pontifical, à la fête commémorative de Jeanne d'Arc, le 4 juin, à Domrémy et les membres de la mission.

Dans le discours qu'il leur a adressé il a fait des vœux pour le succès de leur mission et a souhaité que les cérémonies par lesquelles la France s'apprête à célébrer le souvenir de Jeanne d'Arc, apportent la paix à tous les hommes de bonne volonté.

Les examens pour les emplois réservés

Le Ministre des anciens combattants et pensionnés vient de fixer les dates auxquelles auront lieu, au cours des quatre trimestres de l'année 1940, les examens communs et épreuves d'aptitude technique imposés pour les emplois réservés mentionnés dans les tableaux annexes au décret du 16 mai 1931.

Toutes les demandes d'emplois qui seront parvenues aux commandants des subdivisions de région avant le 15 du deuxième mois d'un trimestre déterminé seront inscrites au titre du trimestre suivant. Les autres demandes ne seront inscrites qu'au titre du deuxième trimestre qui suivra celui au cours duquel elles auront été produites.

Les candidats peuvent consulter, au siège de la brigade de gendarmerie de leur résidence, le décret du 16 mai 1931 et l'instruction du 11 janvier 1932.

BELGIQUE

La défense active du territoire et la protection de la population contre les attaques aériennes font l'objet de deux arrêtés

Bruxelles, 2 juin. — Deux arrêtés organisent la défense active du territoire et la protection de la population contre les attaques aériennes.

La première est assurée par une garde territoriale antiaérienne et par une aviation territoriale, dont le personnel est en surnombre quant aux effectifs de l'armée sur le pied de paix. La défense active est commandée par un général et vingt-cinq officiers supérieurs.

Quant à l'organisation contre les attaques aériennes, l'arrêté institue un service territorial civil et une garde civile territoriale de protection passive dont le recrutement est basé sur le volontariat. Les étrangers peuvent s'y engager, s'ils relèvent d'Etats ayant conclu avec la Belgique des con